Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 25 (1880)

Heft: (15): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, nº 15 (1880.)

Rassemblement de la III^o division d'armée.

(Septembre 1880.)

Ordre de division nº VI.

Instructions spéciales pour les manœuvres de division.

I. Emploi du temps.

Les manœuvres de brigade terminées, la concentration de toute la

division aura lieu le 10 septembre après-midi, à Berne.

Les manœuvres de division commenceront le 11 et dureront jusqu'au 15 septembre inclusivement. Le 16 septembre, la division sera inspectée par le chef du Département militaire suisse, M. le conseiller fédéral Hertenstein.

Les manœuvres commenceront chaque jour à 8 h. du matin, heure à laquelle les troupes doivent se trouver sur les points de rassemblement désignés. Suivant les circonstances, le service de sûreté sera continué pendant la nuit. En outre, des travaux de fortification et de construction de ponts pourront aussi être exécutés avant l'heure fixée pour le commencement des opérations et même de nuit.

Le divisionnaire décidera l'heure à laquelle cesseront les manœuvres,

et en donnera l'ordre au moyen du signal « la retraite ».

Lorsqu'il s'agira d'interrompre momentanément les manœuvres pour le repas ou pour corriger des erreurs, on donnera le signal « attention » et « halte ». Les manœuvres reprendront au signal « attention » et « en avant ».

Ces signaux devront être répétés par toutes les unités.

II. Troupes simulant l'ennemi.

Le 12 septembre, la division fournira elle-même les unités destinées

à figurer l'ennemi.

Du 13 au 15 septembre inclusivement, l'ennemi sera placé sous les ordres de M. le colonel-brigadier Bonnard, à Lausanne, auquel sont adjoints, comme commandants de régiments, MM. les lieutenants-colonels Savary, à Faoug, et Roulet, à Neuchâtel. Nous appellerons l'ennemi

« corps B » et la division « corps A ».

Les troupes désignées pour simuler l'ennemi sont les bataillons de fusiliers nos 17 et 21, et le bataillon de carabiniers de la IIe division; elles représenteront deux régiments, soit une brigade. L'artillerie sera fournie par la IIIº division, et la cavalerie sera marquée par un détachement. Ces troupes ne porteront pas le brassard et remplaceront le pompon par une branche de sapin.

En outre, pour désigner les unités des diverses troupes, on emploiera

des guidons, savoir:

Pour le bataillon d'infanterie, un guidon blanc et bleu;

Pour l'escadron, un guidon jaune et noir;

Pour la batterie, un guidon rouge.

Afin que les unités de la division reconnaissent sur laquelle d'entre elles le feu de l'artillerie ennemie est dirigé, chaque batterie indiquera la direction de son tir au moyen de deux guidons.